



Escalier en copropriété dans une maison partagée

Par **Olivier**, le **07/02/2011** à **15:03**

Bonjour,

L'année dernière, j'ai acquis une partie d'une maison séparée en 2 parties par un escalier. Je possède donc la partie de droite, mon voisin la partie de gauche et l'escalier central nous appartient a 50/50.

La maison est constituée de 3 étages. Pour avoir une totale indépendance et intimité, l'ancienne propriétaire a qui nous avons acheté avait fait construire un escalier intérieur entre les 2 premiers étages de notre partie.

De cette manière nous n'utilisons l'escalier commun que pour aller au 3ieme étage qui est un grand débarras.

Jusqu'à présent le 2ieme copropriétaire ne vivait pas dans cette maison.

Il a récemment décider d'aménager sa partie de manière à venir y vivre. Mais comme il sait que nous avons un escalier particulier, il a envie de se servir de l'escalier commun pour se déplacer entre ses étages.

Cela m'embête vraiment parce que j'ai ma chambre a cote de l'escalier et que quand je veux monter un grenier, je n'ai pas envie de le croiser en pyjama.

Je me demandais donc si il avait le droit de faire ca? si il ne s'agissait pas d'une "privatisation" d'une partie commune?

Merci d'avance
Olivier